



# Déjeuner du Cercle des Réseaux Européens

## Arnaud Magnier, Conseiller auprès du Secrétaire Général des Affaires Européennes - Octobre 2014

Mercredi 29 octobre 2014, les membres du Cercle des Réseaux européens se sont réunis autour d'Arnaud Magnier, Conseiller auprès du Secrétaire Général des Affaires européennes. La discussion portait sur l'actualité institutionnelle et l'influence française à Bruxelles.

### Recomposition des rapports de force

Les élections au Parlement européen, l'entrée en fonction de la nouvelle Commission et l'évolution législative du rôle du Conseil européen ont des conséquences sur les rapports de force politiques au niveau européen.

Au sein du Parlement se dessine une solidarisation des grands partis européens et l'émergence d'une majorité parlementaire large derrière la Commission de Jean-Claude Juncker. Cette évolution répond à plusieurs logiques pour les parlementaires : premièrement, elle est motivée idéologiquement par la nouvelle importance numérique de partis eurosceptiques d'extrême droite au Parlement européen. Ensuite, elle permet au Parlement de peser avec plus de poids lors des négociations avec le Conseil.

Au sein de la Commission, le nouvel enjeu se dessine autour de la composition des cabinets. La hiérarchie au sein du collège de Commissaires reste encore à définir : des portefeuilles stratégiques de vice-présidents ont été donnés à des personnalités politiques souvent expérimentées, sans préciser la nature de leurs futures ressources administratives au sein des directions générales de la Commission. Or, le poids de ces DG rentrait traditionnellement en ligne de compte dans le poids politique d'un Commissaire.

Enfin, Arnaud Magnier fait part d'une montée en puissance du Conseil européen depuis la période de 2009 à 2010, bien que cela ne soit pas explicitement inscrit dans le traité de Lisbonne. Le Conseil acquiert des pouvoirs de type quasi-législatifs, alors que l'influence du Conseil des ministres s'en trouve modifiée. Certains pays ont saisi cet enjeu et augmenté leurs capacités administratives pour préparer les négociations, tandis qu'inversement un certain nombre d'Etats sont moins en mesure de négocier la totalité des textes passant par le Conseil.

### Conséquences pour l'influence de la France

Les changements institutionnels nécessitent des évolutions de stratégie. Au Parlement européen, le nombre de députés européens français inscrits dans l'un des deux principaux groupes politiques a diminué et, par conséquent, a diminué également la possibilité de se positionner sur des postes stratégiques. Il n'est plus envisageable de contacter *uniquement* les députés français pour peser sur le processus de décision, et cette mutation culturelle déjà entamée dans les entreprises doit être mieux appliquée par les administrations pour maintenir l'influence française.



Après des études de philosophie et de sciences politiques, Arnaud Magnier assiste plusieurs députés aux Parlements français et européen. Conseiller de plusieurs ministres délégués aux affaires européennes depuis 2002, puis du Secrétariat Général des Affaires Européennes en 2008, rôle qu'il occupe encore aujourd'hui auprès du Secrétaire Général.

Cependant, la France dispose d'un niveau d'information et d'une expertise importante, avec les différents types de notes présentées aux députés ainsi qu'aux fonctionnaires. Il est maintenant nécessaire de travailler sur la clarté du positionnement de la France, et mieux mobiliser les parties prenantes et entités françaises présentes à Bruxelles. La Représentation Permanente de la France à Bruxelles mène ainsi déjà un important travail de collaboration avec les think-tanks.

## Les ambitions françaises pour la nouvelle mandature

---

Le gouvernement français a défini ses sujets prioritaires pour la nouvelle mandature européenne instituée avec le renouvellement du Parlement et la nomination de la nouvelle Commission, pour les cinq années à venir.

La croissance et l'investissement forment la première priorité française et européenne. La France soutient à ce titre le plan d'investissement annoncé par Jean-Claude Juncker, et insiste pour qu'il soit différencié du budget européen. De nouvelles méthodes de financement doivent être établies pour donner à l'Europe les moyens de la croissance : marge de flexibilité pour les Etats, cadre favorable aux capitaux privés ou renforcement du rôle de la BEI et des acteurs nationaux comme, en France, la Caisse des Dépôts et Consignation, sont des pistes de réflexion. La Commission doit aussi s'assurer que les investissements financent des projets à réelle valeur ajoutée pour l'Europe : pour la France, le secteur numérique est un exemple stratégique. Par ailleurs, la rénovation de certaines infrastructures essentielles à la compétitivité du marché intérieur pourrait être utilement financée pour éviter de ralentir la croissance européenne.

Ces engagements ne peuvent être mis en place sans prendre en compte les questions de jeunesse et emploi au niveau européen. La France fait le pari d'une montée en puissance des réflexions sur l'emploi et le marché du travail au niveau européen, et souhaite que ces réflexions participent à une « dé-précarisation » de l'emploi en Union Européenne.

Du fait notamment de l'organisation du sommet des Nations-Unies sur le changement climatique à Paris en 2015, l'énergie est un sujet prioritaire pour la France. Avec l'Allemagne et la Pologne elle souhaite aller dans la direction d'une union de l'énergie. De même, le système ETS, a montré ses limites et doit maintenant être réformé.

La France souhaite impulser la politique de l'espace de liberté, sécurité et justice à travers trois axes en particulier : lutte contre le terrorisme, renforcement de la gestion des frontières extérieures de l'espace Schengen et contrôle des flux migratoires illégaux.

Enfin, le fonctionnement institutionnel de l'Union Européenne doit être amélioré. La question du suivi des actes délégués tel quels et des trilogues pourraient être soulevées en lien avec l'actuelle présidence italienne.